

Chroniques d'Archives

LETTRE D'INFORMATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE

JUIN 2011



Dossier /

Une semaine dans la vie...
d'un(e) archiviste

Le Point sur...

« Mille ans sont comme un jour... »
/ La bibliothèque
des Archives de l'Isère

Derniers instruments
de recherche...

Le dépôt des archives
de la commune de Vinay /
Archives de l'Enregistrement

Le billet de Luce /
Mars attacks !

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la publication /
Natalie Bonnet
Photographies / Jean-Paul Guillet
Dessins / Giovanni Pitruzella

04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
isère
CONSEIL GÉNÉRAL

NUMÉRO 9

À la croisée des mondes : parodiant un thème cher à la science-fiction, celui de la quatrième dimension et des univers parallèles, ainsi pourrions-nous définir le travail de l'archiviste.

Ancré dans les réalités du temps présent, confronté à l'évolution des administrations, celui-ci doit sans cesse s'adapter aux événements qui y surviennent pour exercer ses missions de collecte et de sauvegarde de la mémoire collective. Œuvrant dans la discrétion et, osons-le dire, souvent dans une incompréhension à laquelle il doit rester insensible, l'archiviste prépare et organise la mémoire de demain, celle qui est indispensable au bon fonctionnement d'une société de droit, et rassemble les matériaux utiles à la recherche historique.

Au cours de sa journée de travail, il est courant que l'archiviste passe d'un univers temporel à un autre : après avoir répondu aux sollicitations d'un service administratif qui s'apprête à déménager sans s'être jamais auparavant préoccupé de son archivage, il doit en salle des inventaires donner des pistes de recherche à un étudiant qui a choisi de travailler sur les brûlements de châteaux du Nord Isère durant l'été 1789, avant d'être soumis à un véritable casse-tête par un usager qui doit prouver ses droits dans un contentieux mais n'a que de maigres indices à fournir. Les murs de la salle des inventaires s'effacent, derrière les pages des répertoires apparaissent de nouveaux paysages, selon les occurrences dépourvus de rubans goudronnés et de lignes électriques, mais riches de bruits et d'odeurs. Guidé par ses prédécesseurs qui les ont explorés avant lui, il se met en chasse de l'information.

Rappelé en 2011 par les vibrations de son téléphone portable, l'archiviste franchit les siècles : une nouvelle tâche l'attend : préparer le cahier des charges du marché de numérisation des comptes de châtelainies du XIV^e siècle.

Puisse ce dossier faire découvrir à nos lecteurs la diversité de nos missions, et transmettre la conviction que nous partageons tous de faire œuvre utile à l'intérêt général, maintenant... et pour les siècles à venir.

Hélène Viallet, directrice

Une semaine dans la vie ... d'un(e) archiviste

Lundi

Accueil du public

Il est 8h, les ADI s'éveillent.

– Savez-vous si Z est présent ?

Selon le planning, il assure la permanence de la salle de lecture ce matin.

– Oui, je l'ai croisé à l'instant.

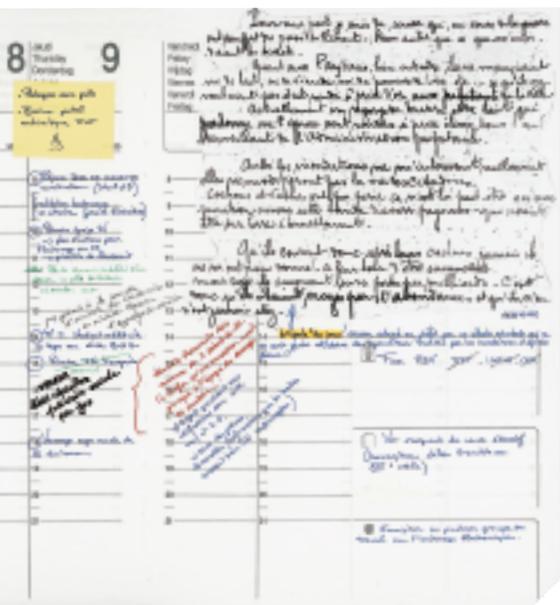
Par contre, Y n'est pas encore là, mais a prévenu de son retard et sera à son poste à temps.

– Bien.

Je vais vérifier que le reste de l'équipe est arrivé.

Chaque matin, revue des troupes sur le pont du paquebot ADI, aux multiples destinations, avant l'ouverture au public.

W grelotte au fond de son lit ; X est otage d'un embouteillage ; V est resté(e) exceptionnellement sound(e) aux appels de son réveille-matin : il faut sur-le-champ trouver un(e) remplaçant(e) de même compétence, de sorte à assurer la continuité de l'accueil aux usagers, soit quatre personnes par demi-journée, sans compter celle affectée à la remise en place des documents. Seule une catastrophe d'ampleur nationale (H1N1 ou autre) peut donner lieu à une fermeture impromptue.



AVERTISSEMENT

Les personnages et les situations de ce dossier étant purement fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite.

Chroniques d'Archives Le prochain numéro est sur le feu !

----- Message 1 -----

De : NB (ADI)

Envoyé : jeudi 12 août 2010 9:15 À : EF (Graphiste)

Objet : Chroniques d'Archives N°7

Bonjour,

Voici les fichiers du prochain numéro. L'édito, qui est très tributaire de l'actualité en raison des derniers rebondissements concernant le lancement de notre site internet, sera écrit après le 15 août. Mais on lui garde la même place que d'habitude.

Le dossier : consacré aux publics, est plutôt moins volumineux que d'habitude.

Le point sur : deux articles prévus, Louis Néel et le site internet.

Nouvellement en service : un gros article riche en iconographies [7S2] et un tout petit (la questure).

Brèves : à compléter juste avant le bon-à-tirer.

Billet de Luce sur les archives des archives.

Je dépose le CD d'icono à votre atelier.

Cordialement,

NB

----- Message 2 -----

De : EF (Graphiste)

Envoyé : mardi 24 août 2010 11:39 À : NB (ADI)

Objet : Chroniques d'Archives N°7

Bonjour,

J'ai organisé la pagination du prochain numéro. Il s'agit d'une première mise en place assez finalisée mais tous les textes ne sont pas encore enrichis typographiquement.

Le traitement des images n'est pas réalisé, les détourages ne sont pas corrects.

Il y a deux organisations possibles de la pagination selon l'importance que l'on donne à l'iconographie et en conséquence, le nombre de pages attribuées à l'article sur les fonds scientifiques peut varier.

Merci de me communiquer votre choix, afin de pouvoir faire partir les images en photogravure.

Il me manque toujours l'ensemble des textes des brèves ainsi que l'édito.

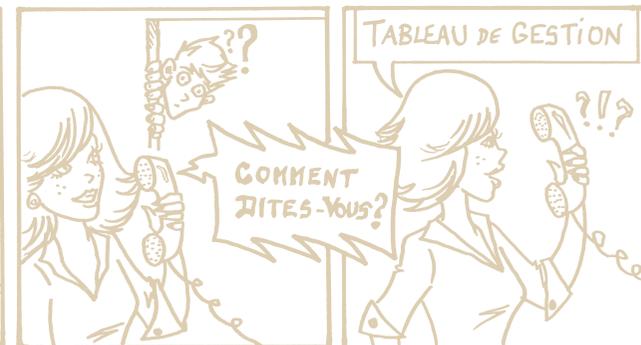
Cordialement,

EF

Rédiger un tableau de gestion

- [...]
- *Comment dites-vous ?*
- *Tableau de gestion.*
- *????*
- *C'est un outil qui détermine le destin de chaque catégorie de documents d'archives publiques.*
- *Les archives ont donc un destin ?*
- *Bien sûr !*

Pendant qu'elles sont dans le services producteur, elles sont vivantes. Ensuite, elles connaissent un temps de latence pendant lequel le service n'a qu'occasionnellement l'opportunité de s'y référer.



Enfin, au terme de ce temps, elles sont soit détruites soit conservées définitivement par versement aux AD, en totalité ou après échantillonnage.

- *Enfer ou paradis...*

Quelle responsabilité de décider de leur devenir !

- *N'est-ce-pas ! Il existe souvent des circulaires nationales ; sinon, en collaboration avec les services concernés, nous élaborons un tableau « sur mesure ». C'est précisément l'objet de mon appel pour convenir d'un rendez-vous à ce propos.*

- [...]

Mardi

Prise en charge d'un versement

Dès qu'un archiviste a validé le bordereau de versement proposé par une administration, le responsable de la logistique entre en scène, accompagné d'un ou deux voyageurs en renfort. Il s'agit à n'en pas douter d'un métier à risque : pour preuve le modèle de camion qu'il conduit (avis aux collectionneurs) ou les conditions parfois extrêmes des versements. Un de nos voyageurs vous racontera l'arrivée d'un groupe d'intervention armé jusqu'aux dents alors qu'il prenait en charge un versement dans un centre pénitentiaire où une émeute avait éclaté...

Les qualités d'un bon responsable en logistique ?

Esprit pratique, bonne condition physique, grand sens de l'orientation et aptitudes en mathématiques !



Une semaine dans la vie d'un(e) archiviste



Une fois le versement vérifié et convoyé avec succès aux Archives, il lui attribue une cote, range les boîtes en magasin, les étiquette, note leur localisation précise et transmet toutes ces informations à l'archiviste qui reprend la main.

Viendront ensuite de multiples opérations dans le logiciel de gestion GAIA. L'étape ultime est la présentation du bordereau en salle des inventaires où il servira d'instrument de recherche pour les lecteurs.

Reprise d'un arriéré

2877 articles, 174 mètres linéaires, 22 mois de travail. C'est le bilan du versement des archives de l'Enregistrement du bureau de Grenoble – Grésivaudan qui ont fait l'objet d'un sauvetage en urgence en novembre 2008. Les cinq agents impliqués dans cette vaste opération rendent compte ce matin en réunion de service de l'achèvement du tri et du classement de ces documents, effectif depuis la fin de la semaine dernière.

Cette opération-commando a commencé un matin brumeux dans un local destiné à la démolition, rempli à ras bord de registres, de boîtes et de fichiers poussiéreux. Métrier et lister les principaux types de documents (tables de décès et de successions, registres de mutations par décès, actes sous seing privé) ainsi que leurs dates, telle fut la priorité, blouse et pulls bien chauds sur le dos, afin de pouvoir déterminer dans un second temps les documents à rapatrier aux Archives en vue de leur conservation définitive et ceux à détruire ou à déménager.



Une fois ce premier tri effectué et les documents transférés dans nos bâtiments grâce à quatre versements successifs, un énorme jeu de puzzle géant s'est profilé. Registre par registre, liasse par liasse, il a fallu remettre dans un ordre logique tous ces morceaux disparates afin de retrouver un tableau cohérent : celui formé par les douze anciens bureaux de l'administration de l'Enregistrement (du Grésivaudan au Vercors, en passant par l'Oisans et l'agglomération grenobloise), tous rattachés au bureau de Grenoble au long du XX^e siècle.

Cette opération sera logiquement reconduite dans les prochaines années pour les autres bureaux de l'enregistrement. Espérons que ce sera plus un jeu d'enfant qu'un casse-tête chinois...

Sensibiliser les responsables politiques et administratifs aux enjeux d'un archivage maîtrisé

– Allô, je suis M. X responsable du service Y. Je viens de prendre mes fonctions, et je découvre que les bureaux sont envahis par les archives, car il n'y a plus de place dans le local prévu à cet effet. Notre activité a connu un très grand développement ces dix dernières années et le nombre de dossiers individuels a explosé. Nous avons un projet de déménagement et il va falloir trouver une solution, car les nouveaux locaux sont beaucoup plus petits. Mon prédécesseur avait commencé à faire numériser certaines pièces des dossiers, mais pas systématiquement et les originaux n'ont pas été conservés pour gagner de la place. Le problème c'est que nous n'avons plus de

« Lui conseiller de télécharger le guide de l'archivage dans les administrations sur www.archives-isere.fr »

stockage disponible dans notre système informatique... on me dit que tout est archivé, pourtant les agents n'arrivent plus à retrouver certains dossiers. J'ai l'impression que leur indexation n'est pas bien rigoureuse. Je voudrais mettre en place un véritable archivage, pouvez-vous m'aider ?

- point sur les éventuels versements déjà faits par ce service aux Archives départementales. Contacts antérieurs ou terra incognita ? ;
- contexte réglementaire et juridique des archives des administrations : le rôle de contrôle et d'assistance des Archives départementales ;
- responsabilités des différents acteurs : les services qui produisent les dossiers et qui en demeurent propriétaires et responsables / les Archives départementales. Insister sur l'implication indispensable des agents du service dans le projet ;
- enjeux d'un bon archivage en terme d'efficacité du service public en interne et pour la satisfaction de l'utilisateur. Risques juridiques encourus par l'administration ? ;
- mettre en place le chantier : lieux d'archivage de cette administration, métrages linéaires, typologie des documents. Des tableaux de gestion déjà existants ? ;
- quantifier le métrage linéaire de rayonnages dans les futurs locaux ;
- bien expliquer la différence entre sauvegarde informatique / numérisation / archivage électronique. Nécessité d'une étude préalable avant de bricoler des solutions temporaires destinées à durer...

Mercredi

Classement

Ce matin, petit point sur les travaux de classement en cours d'archives contemporaines. Les bordereaux de versement rédigés par les administrations servent d'instrument de recherche pour le public, mais souvent d'anciens bordereaux ne comportent pas un degré de précision suffisant pour permettre une recherche efficace. Il faut alors rouvrir des boîtes d'archives afin de détailler ou modifier entièrement une description, renseigner les dates d'un dossier etc. Au passage, cette reprise est l'occasion de reconditionner le versement, en changeant pochettes et boîtes et en ôtant les matériaux propices aux dégradations (trombones, élastiques et autres). Le bordereau de versement d'origine est complété, toiletté, le service actuel parfois contacté pour apporter un éclairage sur son mode de fonctionnement passé. La nouvelle mouture du bordereau est transmise au service concerné pour validation et enfin mise à disposition du public qui découvre ainsi des sources nouvelles.

Les gisements de versements à reprendre sont, sans être inépuisables, nombreux... Alors, chercheurs, historiens, ou tout simplement passionnés d'histoire locale ou familiale, n'hésitez pas à prendre des nouvelles des derniers classements « maison », dans la rubrique « Derniers instruments de recherche » de Chroniques d'Archives ou en nous rendant visite !



Une semaine dans la vie d'un(e) archiviste

Inspection communale

Avec l'attachée en charge des archives communales, visite sur le terrain à la rencontre du maire et du personnel municipal. Dans notre sacoche, l'indispensable *Vade-Mecum* validé par nos illustres prédécesseurs depuis Auguste Prudhomme :

→ d'une manière courtoise mais ferme tu te présenteras

Une poignée de main, suivie de quelques mots d'explication sur notre mission à monsieur le maire et à monsieur le secrétaire de mairie. « Nous assurons au nom de l'État une mission de contrôle scientifique et technique des archives communales. Ce contrôle s'effectue régulièrement depuis les années 1870 ; ainsi nous possédons la liste des documents les plus importants conservés ici. Nous venons vérifier qu'ils n'ont pas disparu et que leurs conditions de conservation, ainsi que celles des dossiers récents, sont correctes ».

→ tous les lieux de la mairie tu visiteras sans répugnance (et sans perdre ton élégance)

Prends la tête des opérations : ouvre tous les placards et explore les caves, les greniers et les dessous d'escaliers avec méthode et ténacité. Ne te laisse point rebuter par les lieux de conservation les plus « exotiques » : ancienne fosse à purin, grenier de l'abribus, local du gardien du cimetière...

→ le pointage minutieux des documents tu effectueras

Inquiète-toi de la préservation des registres de déclarations et d'état civil. Mais assure-toi aussi de la présence des dossiers depuis le début du XIX^e siècle

que toute commune devrait détenir : recensement de la population, élections, budget, etc. Si ce n'est pas le cas, essaye, tel un détective, de retracer l'histoire de ces disparitions, peut-être liée à un déménagement de mairie, à un incendie ou à la négligence des hommes...

→ des conseils de bon sens tu distilleras

« Ne pas mélanger les archives avec le matériel informatique obsolète, les restes de l'apéro, le sapin de Noël, les serpillières ou les jeux de l'école. »

→ des rappels au règlement tu prodigueras

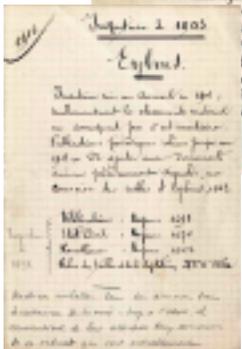
« Les éliminations de documents ne peuvent être pratiquées qu'avec l'autorisation du directeur des Archives départementales ».

→ ton procès-verbal d'inspection rapidement tu rédigeras

Dès ton retour attelle-toi, pour la crédibilité de ton action et pour battre le fer tant qu'il est chaud, à consigner par écrit ce que tu as constaté. Et envoie fissa le procès-verbal au maire avec un mot de remerciement pour l'accueil (uniquement si c'est justifié).

→ les observations acerbes pour toi tu garderas

« il semble bien que le sentiment de l'ordre n'est pas naturel en ces régions élevées, car les archives communales ne sont ni mieux ni plus mal tenues que les habitations particulières, et c'est pourquoi cela ne choque personne de voir les registres et papiers de la mairie enchevêtrés dans la poussière et les toiles d'araignées, dans un désordre qui donne plus l'impression d'une boutique que celle d'un dépôt de titres précieux. (...) Ailleurs (...) ce sont les feuillets des



registres d'état civil qui servaient il y a une vingtaine d'années, à envelopper la pitance du pâtre qui conduisait les troupeaux à la montagne.»

Inspection des cantons de Corps et de Valbonnais par Auguste Prudhomme en 1898.

Jeudi

Formation

Ce jeudi, c'est formation.

Plusieurs fois dans l'année, deux archivistes du secteur des archives contemporaines accueillent les agents des administrations pour des demi-journées de formation « archives, mode d'emploi ». Ce matin, une quinzaine d'agents venant de six administrations différentes, ce qui promet des échanges d'expérience riches et variés.

L'objectif est de les familiariser avec les aspects théoriques et surtout pratiques de l'archivage. Au menu : procédures de versement et d'élimination, méthodes de rédaction des bordereaux de versement et d'élimination, utilisation des tableaux de gestion.

Ces formations sont l'occasion d'aborder une thématique a priori aride de façon vivante. Elles permettent aux agents de rencontrer leurs interlocuteurs, d'échanger sur leurs problématiques et de regagner leur service avec des outils concrets.

La matinée s'achève par une visite des locaux. Grand succès auprès des participants qui découvrent ce que deviennent leurs dossiers une fois versés aux Archives.

Archives électroniques

Extrait du compte-rendu de la réunion « Objet : demande de conseil en archivage électronique.

Alerté par les services informatiques sur le volume très important de sa base de données, le service Z a eu le bon réflexe de contacter à ce sujet les Archives départementales. En effet, les archives sont des archives quel que soit leur support et les mêmes règles s'appliquent au papier et à l'électronique. Il est important dans les deux cas de bien gérer ses dossiers et d'effectuer des tris raisonnés :

- pour faciliter la gestion des affaires courantes (le temps de réponse à un élu ou un citoyen dépend de la maniabilité des dossiers et/ou de la structuration des données entrées dans un logiciel) ;
- pour retrouver facilement les informations (un vrac reste un vrac, qu'il s'agisse d'une pile de dossiers ou d'un nuage de fichiers) ;
- pour optimiser les coûts de stockage (coût du mètre carré // coût des téraoctets et de la maintenance des serveurs).

Objectif de la réunion : déterminer les durées de conservation et le sort des données électroniques, les classer, planifier les tris, destructions ou extractions de données pour ne pas surcharger inutilement la base de données [...] »

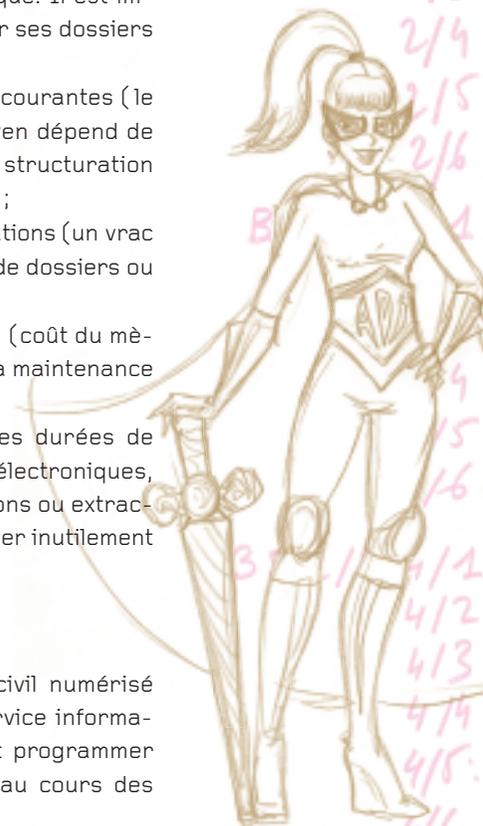
Site internet : J -1 mois

Le module de consultation de l'état civil numérisé est intégré en partenariat avec le service informatique du Conseil général. Il nous faut programmer l'animation de notre nouvelle vitrine au cours des prochaines années...

B5/2/2/1/2 : 8515 W 1-6
1/3 : 8515 W 7-18
1/4 : 8515 W 19-30
1/5 : 8515 W 31-42
1/6 : 8515 W 43-54

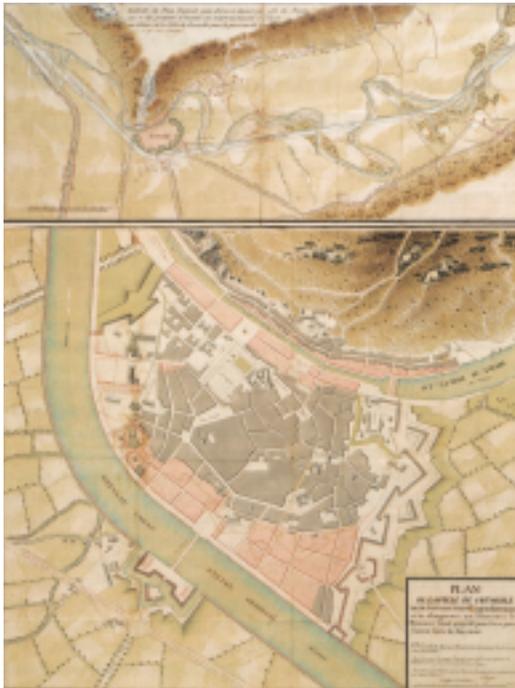
B5/2/2/2/1 : 8515 W 55-66
2/2 : 8515 W 67-79
2/3 : 8515 W 80-91
2/4 : 8515 W 92-103
2/5 : 8515 W 104-115
2/6 : 8515 W 116-127

B5/2/2/3/1 : 8515 W 128-139
8515 W 140-151
8515 W 152-162
8515 W 163-173
3/1/1 : 8515 W 174-184
3/1/2 : 8515 W 185-196
3/1/3 : 8515 W 197-207
3/1/4 : 8515 W 208-218
3/1/5 : 8515 W 219-229
3/1/6 : 8515 W 230-238
3/1/7 : 8515 W 239-246
3/1/8 : 8515 W 247-253



Une semaine dans la vie ... d'un(e) archiviste

Vendredi



Conservation préventive

Fin 2008, il y a urgence : le diagnostic concernant les registres matricules militaires et leurs tables alphabétiques [sous-série 1 R] est sans appel : ces documents sont très abîmés et parmi les plus fréquemment consultés. Rangés de façon très serrée sur les rayonnages, ils souffrent des dégradations dues aux manipulations et à la poussière.

Plan d'action en trois étapes :

1) **Urgent** : retrait de la communication des tables alphabétiques qui sont dans un état pitoyable, suite à de fréquentes manipulations et à la mauvaise qualité du papier. Elles sont immédiatement microfilmées pour offrir un support de substitution.

2) **Indispensable** : meilleur conditionnement. Choix de cartons à rabats

3) **À plus long terme** : numérisation et mise en ligne.

L'opération aura duré trois ans environ, impliquant une dizaine d'agents des Archives départementales, soit un agent sur trois, en parallèle avec leurs autres fonctions. La dernière partie du programme est en cours de réalisation avec la vérification des 300 000 fichiers numériques livrés par le prestataire.

Acquisition en vente publique

Depuis lundi matin, un véritable feuilleton nous tient en haleine : top chrono !

Lundi 8 h : parmi une kyrielle de messages, signalement d'une vente aux enchères à Paris d'ouvrages anciens, manuscrits et archives, qui aura lieu... dans 5 jours, c'est-à-dire vendredi ! Toutes affaires cessantes, notre directrice se lance dans le dépouillement du catalogue de vente.

8 h 30 : 10 documents ou lots peuvent nous intéresser. Il faut vérifier leur lien avec nos fonds, se faire une idée de leur provenance : ces plans aquarellés d'un projet d'endiguement et de déviation de l'Isère en 1787 font penser aux archives de l'Intendance, il faut le vérifier grâce à l'inventaire de la série C.

Quant à ce registre d'actes, ne serait-ce pas un minotaire de notaire, donc un document qui a le caractère d'archives publiques et de ce fait ne peut être vendu ? Et pour cette liasse d'archives privées, qui concerne une famille de parlementaires dont les biens étaient dispersés en Dauphiné, il ne faut pas oublier de consulter les collègues des départements voisins. Il est très important que les services publics se coordonnent avant la vente.



15 h : il est temps de voir si les crédits disponibles permettent d'envisager de participer aux enchères, avec une marge suffisante. On ne sait jamais, il y a peut-être un riche collectionneur sur les rangs... mais ça devrait passer.

15 h 20 : pour être certaine d'obtenir les plans aquarellés, notre directrice décide de demander la possibilité d'user du droit de préemption de l'État, au bénéfice du Conseil général. De la sorte nous pourrions nous substituer au dernier enchérisseur. L'importance patrimoniale de ces documents le justifie.

17 h 45 c'est beau la solidarité professionnelle : quelques coups de fil et ouf, notre collègue des Archives du Rhône accepte très gentiment de nous représenter à la vente. Vite lui envoyer les consignes : montant maximum, stratégie de report à mettre en œuvre si tel lot nous échappe, lettre de procuration pour que tout soit en règle.

Vendredi 11 h, résultat des courses : nous avons pu acheter, pour un montant raisonnable, les plans aquarellés en préemption, c'est une belle acquisition car nous avons déjà le dossier de travaux. Mais pas la lettre portant une signature illustre, dont les enchères se sont envolées. Tant pis, après tout ce n'était qu'un document isolé, et il est plus utile d'avoir enrichi les fonds des Archives de l'Isère de liasses présentant une cohérence historique.

Recherche intempestive / conflit de propriété

Vendredi après-midi : deux archivistes décident de consacrer cet après-midi à quelques recherches administratives particulièrement longues, nécessitant de fouiller un peu partout et de se creuser les méninges. Ces prospections ont pour but d'établir la preuve d'un droit : retraite, renouvellement de papiers d'identité, recherche d'origines de propriétés...

Prenons un cas concret et commençons nos investigations :

Indice n°1 : le terrain se situe sur les parcelles aujourd'hui cadastrées AH 79 et 80.

Indice n°2 : un immeuble y a été construit en 1934.

Indice n°3 : les recueils des actes administratifs de la préfecture ne font mention d'aucun achat de ce type à cette période.

Voilà, avec cela, trouvez-nous l'acte de vente de ce terrain... Ne rentrons pas dans les détails de cette recherche laborieuse. Cadastre napoléonien, archives du Conseil général, rapports du préfet, enregistrement, hypothèques... Tout est passé au peigne fin pendant plusieurs heures, jusqu'à obtenir l'acte tant convoité.

Même si ces recherches ne sont pas toujours fructueuses et qu'elles nous demandent beaucoup de temps, elles font partie des bons côtés du métier, car finalement, il n'y a pas d'âge pour les jeux de piste...



« Mille ans sont comme un jour... »

Connu des archivistes et des érudits sous le titre mystérieux de « diplôme¹ du roi de Bourgogne Rodolphe III (24 avril 1011) », ce document est l'un des plus anciens conservés aux Archives de l'Isère, et a atteint l'âge vénérable de mille ans...

Issu de la décomposition de l'empire carolingien après le partage de 842, le royaume de Bourgogne-Provence était un territoire englobant la Franche-Comté, la Suisse Romande, tout le sud est de la France ainsi qu'une partie de l'Ardèche et du Lyonnais. Il correspondait en fait à une partie de la Lotharingie, cette zone médiane de l'Europe qui s'étirait des rives de la mer du Nord jusqu'à l'Italie.

Sur ce royaume, qui exista entre 942 et 1032, donc autour de l'an Mil, régna de 993 à 1032 le roi Rodolphe III, qualifié par un chroniqueur allemand de « roi fainéant ». En montant sur le trône, il ne possédait qu'un pouvoir limité puisque son père Conrad avait déjà perdu son autorité sur les zones nord et sud de son royaume où se mettaient en place les comtés de Bourgogne et de Provence. Rodolphe III perdit la main sur son territoire car lui aussi ne cessa de faire des donations de terres au profit des grands de son royaume et de l'Église.

L'acte ici présenté, une donation à son épouse Hermengarde, en est un exemple. La même année, Rodolphe III lui en fit une autre comprenant le comté de Vienne et le Sermorens transmis en 1023 à l'archevêché de Vienne.

Dès 1018, Rodolphe prêta hommage et engagea la succession de son royaume à l'empereur germanique. Lorsqu'il mourut en 1032, le royaume de Bourgogne passa en effet, après quelques années de guerre, sous l'autorité de l'empereur Conrad II.

C'est dans ce contexte d'effondrement d'une autorité centrale, qu'on voit apparaître châteaux et châtelains. Parmi ces derniers, les plus habiles seront à l'origine de dynasties locales qui s'efforcent de rassembler terres et hommes sous leur pouvoir. De la décomposition de la partie centrale du royaume de Rodolphe III naîtront deux grandes principautés, le Dauphiné et la Savoie, terres d'Empire.

« Au nom de la très sainte et indivisible Trinité, Rodolphe, Roi par la clémence de Dieu

Qu'il soit connu de tous les hommes, nés ou à naître, que, poussé par l'amour conjugal et conseillé par les grands de mon royaume, je donne à ma très chère épouse Irmengarde, la résidence royale d'Aix (1) avec les colons de ce domaine en notre propriété, pour qu'ils l'habitent et en cultivent les terres. Et je lui donne mon fisc (2) d'Annecy (3), avec ses dépendances, ses serfs et ses servantes ; et je lui donne la totalité de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Montjoux (4) et je lui donne mon fisc de Ruë (5) avec ses dépendances, ses serfs et ses servantes, et je lui donne le château de Font (6) avec ses dépendances, et la part de la villa d'Yvonand (7) qu'Henri possédait, avec ses serfs, ses servantes et toutes ses dépendances ;

1 G 11/1

¹ « Diplôme » signifie « acte écrit émanant d'une autorité royale »



Au dos du texte :

« Moi Hermengarde, reine,
je donne à Dieu
et à Saint Maurice de l'église de Vienne,
tout ce qui m'a été donné. »

je lui donne la résidence royale de Neuchâtel (8),
avec ses serfs, servantes et toutes ses dépendances;
je lui donne Arin (9), avec toutes ses dépendances,
serfs et servantes.

Qu'elle ait le droit de posséder, de donner, de vendre,
en somme de faire tout ce qu'elle voudra de ces biens.
Pour que nos successeurs tiennent pour vrai et n'en-
freignent pas ce que j'ai fait, nous avons authentifié
de notre main et ordonné qu'il soit scellé de notre
sceau.

Sceau du seigneur Rodolphe. [monogramme]
très noble roi.

Padolfe chancelier, j'ai reconnu. [sceau]

Donné le huitième jour des calendes de mai, dix-sep-
tième lune, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1011,
durant la dix-neuvième année du règne de Rodolphe.
Fait à Aix.»

1. Aix-les-Bains, Savoie
2. Synonyme de « villa » ;
désigne le domaine privé du roi
3. Aujourd'hui commune d'Annecy-le-Vieux,
Haute-Savoie
4. Canton du Valais, Suisse
5. Canton de Fribourg, Suisse
6. Canton de Fribourg, Suisse
7. Canton de Vaud, Suisse
8. Canton de Neuchâtel, Suisse
9. Canton de Vaud, Suisse

Les marques d'authentification de l'acte

Afin de conférer la plus grande autorité à ce docu-
ment, deux marques d'authentification ont été appo-
sées par les scribes de la chancellerie royale : la si-
gnature du roi et son sceau.

LA SIGNATURE DU ROI est un monogramme cruciforme,
c'est-à-dire un emblème rassemblant plusieurs let-
tres sur une structure en croix. Il procède du mono-
gramme de Charlemagne, ancêtre de Rodolphe.
À l'extrémité de chaque branche, les consonnes R, D,
L et F. Au centre, un losange pouvant être lu comme
un O. Un petit signe en forme d'Y fut sans doute tracé
de la main même du roi qui était illettré.

LE SCEAU. Cette galette de cire brunie par le temps,
rivée au parchemin grâce à une incision dans la
peau, est parvenue jusqu'à nous dans un état de
conservation étonnant compte tenu de la fragilité de
cette matière. Elle est remarquable à plus d'un titre :
il s'agit d'un des plus anciens sceaux conservés en
France, et l'une des trois seules empreintes du roi
Rodolphe.

Par ailleurs, en dépit d'une présentation solennelle
de l'acte, qui reprend les caractéristiques des actes
des empereurs carolingiens, la chancellerie a apposé
le sceau royal la tête en bas ! Un véritable acte de
lèse-majesté...

Le roi représenté de face, à mi-corps, porte la barbe.
Sa tête est ceinte d'une couronne à large bande sur-
montée de trois pointes. Il est revêtu d'une tunique
et d'un manteau. De la main droite il tient un sceptre
terminé par un fleuron, et de la gauche un bâton à
l'extrémité renflée.

Légende entre deux filets : *Rodulfus pius rex.*

La bibliothèque des Archives de l'Isère

Lors d'une visite aux Archives, grande est la tentation de se précipiter sur les sources disponibles. Ne pas oublier cependant que les investigations en bibliothèque et l'établissement d'une bibliographie représentent la première phase et non la moins importante de toute recherche.

Née de la volonté de l'archiviste Auguste Prudhomme de rassembler des volumes « indispensables à la fois à l'archiviste et aux érudits qui viennent travailler aux archives »¹, la bibliothèque historique des Archives départementales voit le jour en 1878. Une somme d'argent, laissée vacante par la mise à la retraite d'un employé non remplacé, est utilisée pour l'achat de *L'art de vérifier les dates*, *Le Glossaire* de Ducange, *l'histoire du Dauphiné* de Chorier et la *Gallia Christiana*.

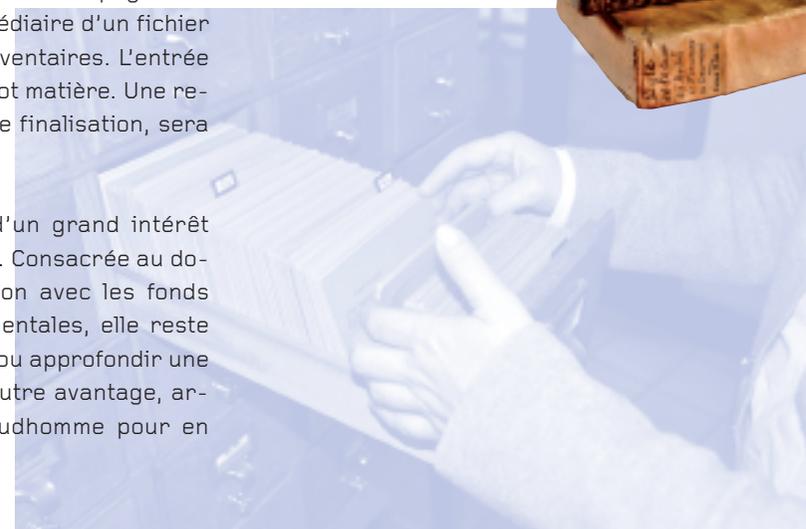
Dès l'année suivante, une demande de budget de 300 frs pour l'achat d'ouvrages « forme un commencement de bibliothèque historique »².

En 1882, soucieux de compléter ces acquisitions, l'archiviste argumente la nécessité de l'existence même d'une bibliothèque des Archives pour le bon fonctionnement du service : « sans doute la bibliothèque de Grenoble était à proximité ; mais outre que les déplacements trop fréquents occasionnent des pertes de temps, il est des instruments de travail qu'il faut avoir constamment sous la main. Le conseil général a bien voulu le comprendre, et grâce à ses largesses, j'ai pu former une modeste bibliothèque historique, où l'on trouve à côté des ouvrages généraux, [...], les livres importants relatifs à l'histoire du Dauphiné »³.

De 188 références en 1884, le fonds passe à 2832 en 1912. La bibliothèque compte aujourd'hui plus de 14000 ouvrages et 4080 titres de périodiques. Cette bibliothèque historique et patrimoniale a donc vocation à illustrer la recherche récente mais également à garder trace des recherches passées. C'est la raison pour laquelle il n'y est pas pratiqué de désherbage (élimination des ouvrages obsolètes).

Les volumes ne sont pas en consultation directe, hormis les usuels à disposition en salle des inventaires. Pour des raisons pratiques de classement et de rangement, les ouvrages sont inventoriés par format, qui en détermine la cote : FOL pour ceux de plus de 36 cm., 4° pour ceux compris entre 26 et 35 cm., 8° pour ceux compris entre 20 et 25 cm. et E pour les 15-19 cm. Un Δ (delta) placé avant cette cote signifie que l'ouvrage comporte moins de 100 pages. La recherche s'effectue par l'intermédiaire d'un fichier papier consultable en salle des inventaires. L'entrée se fait au nom de l'auteur ou au mot matière. Une recherche informatisée, en cours de finalisation, sera bientôt à la disposition du public.

La bibliothèque historique est d'un grand intérêt pour les utilisateurs des archives. Consacrée au domaine de l'histoire, en adéquation avec les fonds présents aux Archives départementales, elle reste une aide précieuse pour débiter ou approfondir une recherche. Sa proximité est un autre avantage, argument avancé par Auguste Prudhomme pour en justifier la création.



Instruments de recherche



4 E 68018

Le dépôt des archives de la commune de Vinay (4 E 680)

Le répertoire des archives communales de Vinay, soit neuf mètres linéaires de documents du XVII^e siècle au début du XX^e siècle, vient d'être achevé. Ces archives, jusqu'alors conservées en mairie, avaient été classées avec beaucoup de soin en 1907 par Auguste Prudhomme, archiviste départemental. Il s'est donc agi surtout de vérifier la présence des documents et de les reconditionner.

L'un des fleurons de ces archives est la collection presque continue des registres de délibérations de l'assemblée des habitants puis du conseil municipal de 1624 à 1920.

Il est également possible de suivre, par exemple, la construction d'un dôme pour l'horloge publique ainsi que les nombreuses réparations aux bâtiments religieux de Vinay, grâce aux dossiers de travaux sous l'Ancien Régime et au XIX^e siècle. La vogue et la fête de la Rosière étaient à la fin du XIX^e siècle des moments importants dans la vie de la cité : nous pouvons un peu mieux les connaître au travers des documents nécessaires à leur organisation.

Et n'oublions pas la présence d'un hospice, fondé à la fin du XIX^e siècle en partie grâce au legs Brun-Faulquier. Ont été conservés les dossiers de construction de ce bâtiment ainsi que les registres de délibérations de la commission administrative (1883-1912).

Archives de l'Enregistrement

Le classement d'un gros versement du bureau de Grenoble vient d'être terminé et l'inventaire de la série Q entièrement repris et complété. Il est possible dorénavant de retrouver un tableau cohérent des douze anciens bureaux de l'administration de l'Enregistrement (du Grésivaudan au Vercors, en passant par l'Oisans et l'agglomération grenobloise) rattachés au bureau de Grenoble au long du XX^e siècle.

C'est le service des impôts des entreprises qui avait à sa charge cette immense manne historico-administrative où il est possible de retrouver la trace de tout individu ayant signé un acte notarié ou fait enregistrer un acte sous seing privé. Établissement de baux, successions, ventes d'actions de grosses entreprises, achats de terrains, donations et partages, actes de notoriété, ... Ces documents, datant d'entre 1917 et 1979, et soumis à un délai de communicabilité de 50 ans, sont exploités bien sûr par les généalogistes professionnels ou amateurs, mais constituent également une source très riche pour des études historiques de toutes sortes (prosopographiques, industrielles, corporatives, ...). Cotés en 3Q, ils viennent compléter un fonds déjà largement fourni puisque remontant à la fin du XVIII^e siècle, période de création de la formalité de l'enregistrement qui remplace alors celle du contrôle des actes [sous-série 8C]. Ainsi, hormis celui de Grenoble, ces douze bureaux sont maintenant complets.

Pratique

Salle de lecture : des communications facilitées

Afin d'adapter l'organisation de notre salle de lecture aux nouveaux supports et aux nouvelles habitudes de travail de nos lecteurs, vous pouvez dorénavant demander trois documents par demi-heure et jusqu'à quinze par demi-journée.

Abonnement

Vous avez été intéressé par ce numéro de *Chroniques d'Archives* ? Vous désirez continuer à le recevoir ? Il faut vous abonner. Cet abonnement est totalement gratuit, faites-le par courrier ou par mail. Vous pourrez également télécharger les numéros à venir, ainsi que les précédents, sur le site des Archives de l'Isère : archives-isere.fr

archives-isere.fr

Nous vous invitons à prolonger vos séances de travail sur notre site Internet. Sa fréquentation (1500 visites par jour en moyenne) et les nombreux témoignages de satisfaction nous encouragent à poursuivre son enrichissement. De nouveaux instruments de recherche et fonds numérisés seront mis en ligne en 2011, n'hésitez pas à consulter les nouveautés signalées sur la page d'accueil.

Fermeture annuelle : attention !

Notez bien le changement de date de la fermeture annuelle.

Cette année, les Archives départementales de l'Isère seront fermées en AOÛT du lundi 8 au samedi 20 inclus.

Réouverture
lundi 22 août au matin.

POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :
Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour, BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Par courriel :
sce.arc@cg38.fr

Compteurs d'archives

Nouvelles du microfilmage

Les registres d'état-civil des communes de l'arrondissement de Vienne pour la période 1875 – 1906 sont microfilmés jusqu'à Saint-Georges-d'Espéranche [2 Mi 2661].

La sous-série 2 O

Les archives du bureau des affaires communales de la préfecture (1800 – 1940) sont en cours de classement en 2 O. La dernière commune classée est Tramole [2 O 513 / 1 à 4]. Ces inventaires sont mis en ligne au fur et à mesure de l'achèvement des classements.

Minutes de notaires

Des minutes qui complètent des fonds déjà versés ont été retrouvées lors du classement d'un fonds privé : celles d'un notaire de Grenoble, maître Froment [1625, 3 E 33836] ainsi que de notaires qui se sont succédés à l'Albenc, maîtres Borrel, Champel, Bergerand, Sorrel père et fils [1618-1721, 3 E 33709 à 33835].

Du côté des archives communales

EN MAIRIE

De décembre 2010 à mars 2011, quatre communes ont, à leur demande, bénéficié de l'aide au classement pour leurs archives : Noyarey, Saint-André-en-Royans, Saint-Paul-d'Izeaux, Valencogne. Ces classements ont débouché sur la mise à jour des répertoires qui sont consultables en salle des inventaires.

AUX ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES

Les fonds de deux communes arrivés en dépôt ont été classés et répertoriés : Vinay [4 E 680], (voir la présentation de l'instrument de recherche ci-contre) et Saint-Geoirs [4 E 332] dont les 0,65 mètres linéaires recouvrent la période XVII^e siècle à 1913.

Mars attacks !

Un ami* dévoué, sur lequel on peut s'appuyer, qui vous tient la main lorsque s'obscurcit votre chemin, vous accompagne chez le dentiste et s'arque d'allégresse à vos triomphes est un copain, un frangin, un poteau, tel que l'a naguère chanté Renaud. Mais voilà que ce supposé féal rapporte à votre supérieur(e) hiérarchique le sobriquet dont vous l'habiliez ; qu'il détaille à l'élu(e) de votre cœur les galanteries dont vous seriez l'objet ou l'auteur dès lors que vous vous trouvez hors de son champ de vision ; qu'il dénonce auprès de votre mère la manière déplorable dont vous vous alimentez malgré toutes les années de pédagogie diététique dont vous avez filialement bénéficié. Il se mue alors en cafteur, en sycophante, en Ganelon, bref, en poteau indicateur. De là à le traiter de panneau indicateur, il n'est qu'un entrechat de souris, que je me propose d'exécuter, nonobstant mon incompetence en cet art, pour vous narrer une mienne rencontre dans l'austère extravagance (oh !, ksimor ?) drapant d'aventure les décisions de justice.

Fin d'après-midi valentinoise. Le printemps en ses prémices susurre des douceurs oubliées. Dame Xyz**, dans la quiétude d'après goûter, flâne dans la rue Rabutin, une question existentielle, s'il en est, trottant menu en son esprit : quel mets apprêter pour le dîner, au regard de la quasi vacuité de son garde-manger ? Ragôût de raves ? Brouet d'orties ? Bouillie d'orge ? Las, le temps n'est point aux franchises lippées.

Toute à sa songerie culinaire, où se côtoient sot-l'y-laisse, vol-au-vent et pet-de-nonne des neiges d'antan, dame Xyz est sur le point d'aborder la rue des Pales lorsqu'elle entre en relation avec un élément de voirie d'un sournois statisme : un poteau-panneau indicateur *en forme de flèche****, lequel pousse la vilénie jusqu'à lui endommager l'œil senestre, le seul, jusqu'alors, lui assurant *la totalité de la fonction visuelle*. Adieu, raves, orties, orge, voire pet-de-nonne et autres billevesées !

– Vous nous la baillez belle : est-ce là toute l'histoire, certes triste, mais d'une rare banalité (re-oh !, ksimor ?) ?

– Que non point ; en voici la *chute*.

Le poteau-panneau susdit était d'autant plus félon que teuton de nationalité, en ce jour de mars 1944. En conséquence de cette particularité tout-à-fait rédhibitoire, dame Xyz put faire reconnaître, devant la juridiction *ad hoc* après la Libération, sa mésaventure comme *un fait précis de guerre dû à la présence des armées ennemies*, en conformité avec l'article 2 de la loi du 24 juin 1919, modifié et complété par l'article 3 de la loi du 20 mai 1946, et donc indemnisée au titre de *victime civile de guerre*. L'appel peu courtois du ministre des Anciens Combattants relativement au taux d'invalidité appliqué fut rejeté en 1953 comme *mal fondé à l'encontre de cette décision*.

Qui a dit : Ah, que mars est un joli mois ! ? ****



Fonds Gimeï

- * Il vous est loisible, cela va de soi, de féminiser ce substantif et quelques suivants.
- ** Toute ressemblance, etc.
- *** Non pas de Cupidon, mais de Mars, hélas ; mais vous l'aviez compris.
- **** Oui, c'est bien Alfred, le poteau de George.